

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de AVION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE
STE GOODMAN FRANCE

L'arrêté du 19 décembre 2018 relatif à l'enquête publique environnementale prévue du 28 janvier 2019 au 28 février 2019 concernant l'exploitation d'un bâtiment logistique sis ZI des quatorze à AVION (62210) est annulé.

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 15 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 11 février 2019, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'exploitation du bâtiment précité.

M. Nicolas OTAL est chargé du suivi du dossier de la Sté GOODMAN FRANCE Tél. : 06/43/97/55/02.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de AVION sise place Jacques Duclos, le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00 , ainsi que du dossier sous format numérique à l' adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE AVION. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de MERICOURT et VIMY.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de AVION du 11 février 2019 au 14 mars 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de AVION ou les formuler à M. Claude HENNION commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 11 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 21 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Mardi 5 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 14 mars 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 11 février 2019 au 14 mars 2019, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE AVION - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de AVION ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter. M. le Maire de AVION statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - GOODMAN FRANCE AVION, les informations relatives à ce projet.